

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

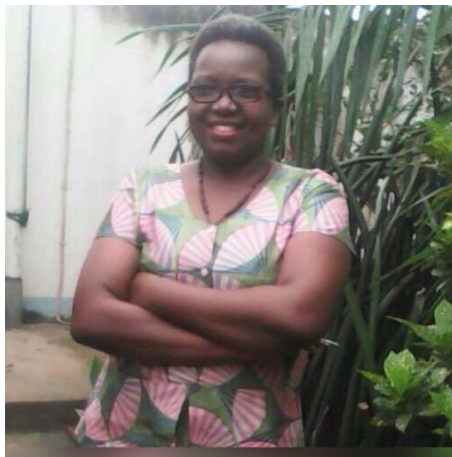
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

mai 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mai 2017, au moins 426 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES</i>	<i>ET</i>
<i>ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	
<i>....5</i>	
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	
<i>...9</i>	
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>9</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES.....</i>	
<i>....9</i>	
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX ATTAQUES ARMEES ET/OU EMBUSCADES..</i>	<i>10</i>
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES PAR DES PERSONNES NON IDENTIFIEES.....</i>	<i>11</i>
<i>I.1.4. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS LES RIVIERES.....</i>	<i>12</i>
<i>I.1.5. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE.....</i>	<i>13</i>
<i>I.1.6. DES PERSONNES MORTES SUITE A LA NEGLIGENCE DES AUTORITES PENITENTIAIRES, POLICIERES ET/ OU SUICIDE.....</i>	<i>15</i>
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>16</i>
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES.....</i>	
<i>17</i>	

<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS MILITAIRES.....</i>	<i>ET/OU</i>	<i>22</i>
<i>II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....</i>		<i>28</i>
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX.....</i>	<i>ET</i>	<i>30</i>
<i>III.1.DROIT A LA SANTE.....</i>		<i>30</i>
<i>III.2. DROIT A UNE PROPRIETE.....</i>		<i>30</i>
<i>IV. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD.....</i>		<i>30</i>
<i>V. RAPPORTES.....</i>	<i>AUTRES</i>	<i>FAITS</i> <i>37</i>
<i>VI. RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>CONCLUSION</i>	<i>ET</i> <i>40</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT : Agent de Transmission

BRARUDI : Brasserie et Limonaderie du Burundi

CDS : Centre De Santé

CFP : Centre de Formation Professionnelle

CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la

CNI : Carte Nationale d'Identité

CNTB : Commission Nationale des Terres et autres Biens

CPI : Cour Pénale Internationale

CPP : Code de procédure Pénal

DCE : Direction Communale de l'enseignement

DPE : Direction Provinciale de l'enseignement

EAC: East African Community

ECOFO : Ecole Fondamentale

EP : Ecole Primaire

ETS : Ecole Technique Secondaire

FAB : Forces Armées du Burundi

FDN : Force de Défense Nationale

FNL : Front National de Libération

ITABU : Institut Technique Agricole du Burundi

MSD : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie

OPC : Officier de Police Chef

OPJ : Officier de Police Judiciaire

PAFE : Police des Airs, des Frontières et des Etrangers

PJ : Police Judiciaire

PMPA : Partis et Mouvements Politiques Armés

RANAC : Rassemblement National pour le Changement

RDC : République Démocratique du Congo

REGIDESO : Régie des Eaux

SNR: Service National de Renseignement

SOMIPONAR : Solidarité des Militaires et Policiers Natifs de Ruyigi

SOSUMO : Société Sucrière du Moso

TGI: Tribunal de Grande Instance

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

UPRONA : Union pour le Progrès National

VBG : Violence Basée sur le genre

1. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 36 personnes ont été tuées, 4 portées disparues, 30 torturées, 148 arrêtées arbitrairement et 8 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres est aussi signalé. Au moins 11 cadavres parmi les personnes tuées ont été relevés au cours de cette période couverte par ce rapport.

Ce rapport évoque aussi le phénomène des attaques à la grenade ayant fait des morts et des blessés dans certains quartiers de la Mairie de Bujumbura.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers et des militaires sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Des militaires ex-FAB en fonction ou en retraite continuent à faire objet de séquestration, d'arrestations arbitraires, de tortures et d'enlèvements. Au moins 1 militaire a été porté disparu, 5 torturés et 2 arbitrairement arrêtés.

Ce rapport relève des cas de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Des membres des partis de l'opposition ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le rapport s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'enlèvements suivis de disparition forcée, d'arrestations arbitraires et de tortures ainsi que la continuité des actes d'intimidations organisés par des membres du CNDD-FDD contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Le phénomène de justice populaire a été signalé dans ce rapport où des auteurs dont la plupart sont des Imbonerakure, ne sont pas inquiétés.

Des contributions forcées fixées par des administratifs et collectées par des Imbonerakure dans certaines provinces du pays ont marqué ce rapport.

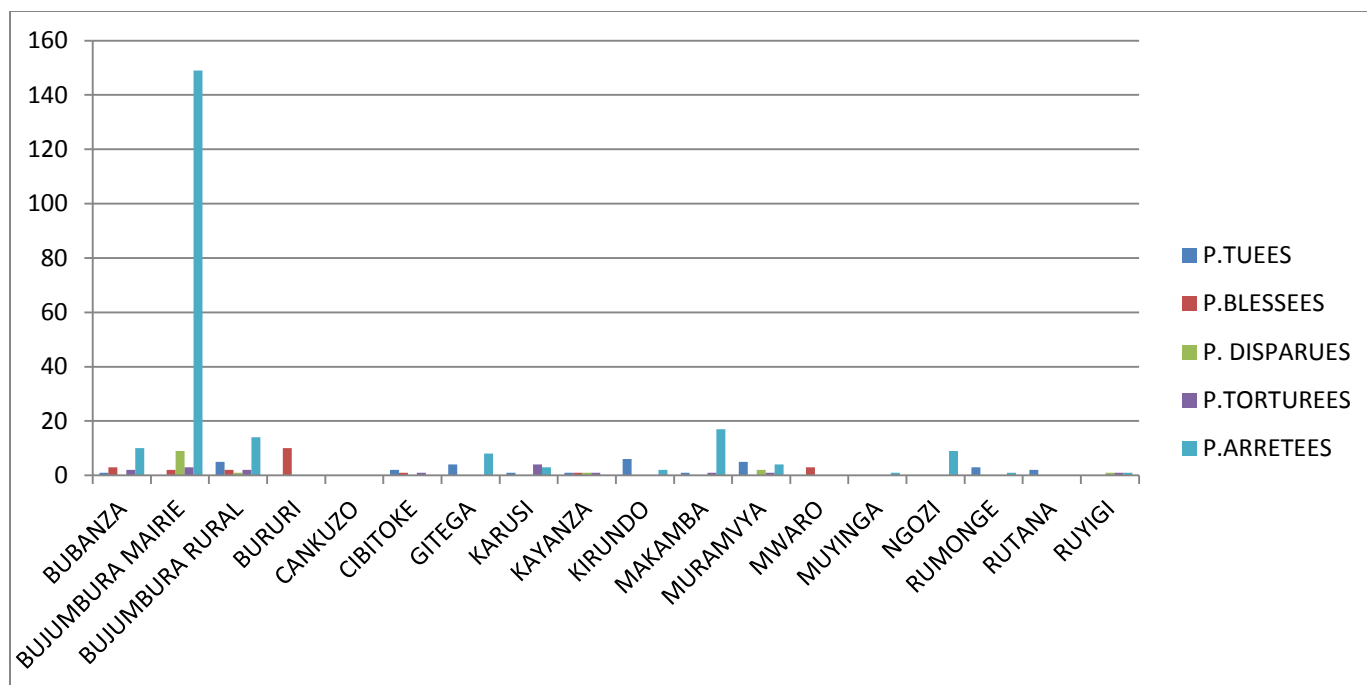
Des entraînements paramilitaires, des rondes nocturnes, des slogans, des chansons encourageant et faisant appel à la violence ont été observés de la part des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD au pouvoir.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Figure 1: TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LES PRINCIPALES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES AU BURUNDI AU MOIS DE MAI 2017

PROVINCES	P.TUEES	P.BLESSEES	P. DISPARUES	P.TORTUREES	P.ARRETEES
BUBANZA	1	0	1	1	1
BUJUMBURA MAIRIE	7	11	2	6	117
BUJUMBURA RURAL	2	0	0	0	0

BURURI	1	0	0	0	0
CANKUZO	0	0	0	0	0
CIBITOKE	1	0	0	1	5
GITEGA	1	0	0	1	2
KARUSI	0	0	0	1	1
KAYANZA	3	0	1	1	6
KIRUNDO	3	0	0	1	0
MAKAMBA	1	3	0	10	2
MURAMVYA	3	0	0	3	1
MWARO	3	1	0	1	1
MUYINGA	4	0	0	1	1
NGOZI	0	0	0	1	1
RUMONGE	3	0	0	0	4
RUTANA	0	0	0	0	5
RUYIGI	3	1	0	2	1
TOTAL	36	16	4	30	148



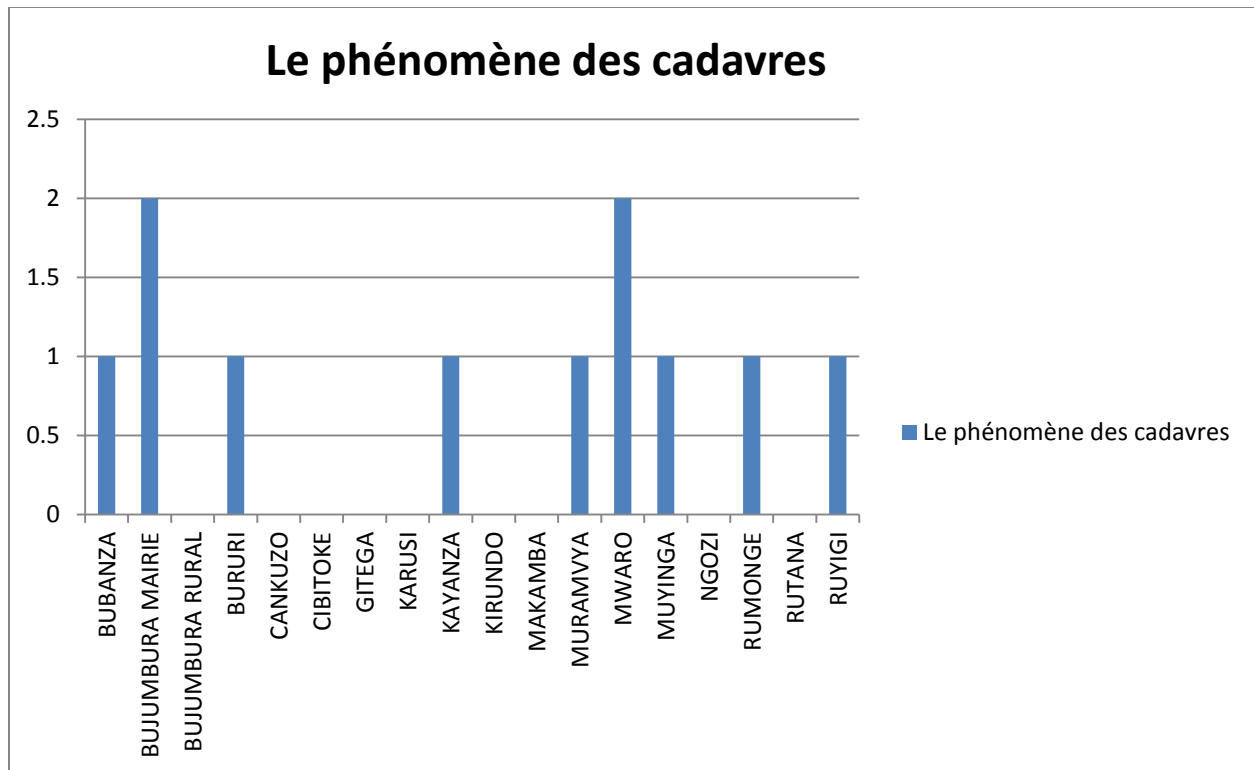
Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en provinces de Bujumbura-Mairie, Muyinga. La province de Bujumbura-Mairie vient en tête avec 7 et Muyinga avec 4.

Le tableau et le graphique montrent des effectifs inquiétants des cas d'arrestations en Mairie de Bujumbura avec 117 cas. Des quartiers de la Mairie de Bujumbura dits contestataires constituent la cible privilégiée de la répression du pouvoir du CNDD-FDD sur base des contrôles des cahiers de ménages.

Figure II : TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LE PHENOMENE DE CADAVRES AU MOIS DE MAI 2017

PROVINCE	Le phénomène des cadavres
BUBANZA	1
BUJUMBURA MAIRIE	2
BUJUMBURA RURAL	0
BURURI	1
CANKUZO	0
CIBITOKI	0
GITEGA	0

KARUSI	0
KAYANZA	1
KIRUNDO	0
MAKAMBA	0
MURAMVYA	1
MWARO	2
MUYINGA	1
NGOZI	0
RUMONGE	1
RUTANA	0
RUYIGI	1
Total	11



Le tableau et le graphique montrent 11 cadavres dont certains non identifiés qui ont été retrouvés dans différentes provinces du pays. Sur tous ces cadavres, 2 ont été retrouvés en Mairie de Bujumbura et 2 en province Mwaro. Certains de ces cadavres présentaient des signes des actes de tortures.

IDES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES

Une personne tuée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 17 mai 2017, sur la colline Nyarunazi, commune Rutegama, province Muramvya, un présumé Audace a été battu à mort par des Imbonerakure, Eric et Emile. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir volé une petite houe. Les présumés auteurs ont été incarcérés au cachot de la police de Rutegama.

Une personne tuée en commune et province Muyinga

En date du 21 mai 2017, le nommé Habimana alias Kagemeru, âgé de 40 ans, a été tué sur la colline Mwurire, zone Rugari, commune et province Muyinga. Selon des sources sur place, il a été fusillé par un militaire de la position se trouvant dans la localité. Les mêmes sources indiquent que Kagemeru était en compagnie du chef de la colline de Mwurire qui a réussi à s'échapper. Le militaire qui allait appréhender un fraudeur recherché se serait trompé de cible.

Une personne tuée en commune et province Kirundo

En date du 21 mai 2017, vers 22 heures, sur la colline Gahosha, commune et province Kirundo, le nommé Rwagara, âgé de 60 ans, a été tué par des éléments de la ligue des jeunes Imbonerakure. Le sexagénaire était accusé de récolte de plante sur pied. A côté de son corps, ses présumés bourreaux y avaient déposé une casserole contenant des avocats et quelques pieds de haricot grim pant, selon un témoin.

Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 3 mai 2017, sur la colline Mparambo II, à la 2^{ème} transversale, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, Nyabenda commerçant de l'huile de palm es et originaire de la province Ngozi a été tué à coups de bâtons par Ezéchi el le chef des Imbonerakure sur la colline Mparambo II.

1.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX ATTAQUES ARMEES ET/OU EMBUSCADES

Une personne tuée en commune Mutimbu zi, province Bujumbura rural

En date du 20 mai 2017, vers 19 heures, sur la route Bujumbura-Gatumba, à Kajaga, zone Rukaramu, commune Mutimbu zi, province Bujumbura rural, Hilali Mohamed a été tué par un groupe armé non identifié. Selon nos sources, la victime habitait le quartier Kajaga. Il rentrait d'Uvira en RDC où il travaillait sur une station-service.

Quatre personnes tuées et une autre blessée en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura

En date du 17 mai 2017, Audifax Ndayizeye, stagiaire à la REGIDESO, Cédric Kwizera, convoyeur de bus de transport, Reagan Harerimana, commerçant, ont été tués par des personnes non identifiées lors d'une attaque à la grenade au quartier Gikoto, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Ladouce Iradukunda, élève à l'école des métiers de Musaga, a succombé à ses blessures et Nice Shurweryimana, élève au Lycée technique de Kanyosha a été grièvement blessée.

Selon le commissaire Municipal de la police, Monfort Ndoreraho, toutes les victimes étaient des Imbonerakure. La même source indique que plus de 30 personnes à majorité les jeunes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête. Certaines d'entre elles ont été relâchées.

Le bilan actuel fait état de 15 personnes incarcérées, les unes dans les cachots de la zone Musaga, tandis que d'autres sont détenues au cachot du service national des renseignements. Jean Bosco Mugiraneza président du FNL aile d'Agathon Rwasa en zone urbaine de Musaga et son frère ont été arrêtés par la police du SNR. Un certain Antoine Hakizimana qui fût militaire ex-FAB de même que ses deux enfants ont été embarqués à bord d'un véhicule de type pick-up sans plaque, vers une destination inconnue. La population de la zone Musaga se dit préoccupée par des arrestations intempestives des personnes surtout des jeunes dont certains ont déjà fui la localité pour crainte de leur sécurité.

Une personne tuée en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 2 mai 2017, vers 19 heures, en zone Rushubi, commune Isare, province Bujumbura, Gilbert Ndayisaba a été tué fusillé par des hommes non identifiés. Selon des sources sur place, la victime était dans un bar non loin de son domicile lorsqu'elle partageait un verre avec ses amis.

Une personne tuée et une autre blessée en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 4 mai 2017, Jean Claude Bararufise, âgée de 38 ans, natif de la zone Kamenge a été tué fusillé par un groupe armé non identifié quand il rentrait chez lui. Des sources sur place indiquent que cet homme travaillait comme rabatteur de bus au parking de la gare du nord situé dans cette zone. L'incident s'est passé au quartier Mirango I, zone urbaine de Kamenge, près du pont Nyabagere, en bas du bureau de la commune Ntahangwa. Ces mêmes sources précisent que les balles tirées ont également blessé Nadine Tumberayezu qui était en compagnie de la victime.

Deux personnes tuées en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 mai 2017 indique qu'en date du 26 avril 2017, Régine Citegetse et sa fille Ndagijimana, âgée de 14 ans, ont été tuées à coup de machettes par des gens non identifiées sur la colline Burara, zone Gatara, commune Busoni, province Kirundo, selon des sources sur place.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Vugizo, province Makamba

En date du 12 mai 2017, Bernadette Baragengana, âgée 74 ans, a été retrouvée décapitée par des personnes non identifiées à son domicile sis sur la colline Rabiro, commune Vugizo, province Makamba. La victime était la femme de Pierre Mukorukarabe, frère d'Oscar Ntasano, ancien sénateur du CNDD-FDD élu en province de Makamba, porté disparu. Selon des sources sur place, deux domestiques du même ménage se sont enfuis.

Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 14 mai 2017, vers 22 heures, Léandre Niyonsavye, un commerçant de Butaganzwa a été assassiné à la machette par des gens non encore identifiés sur la colline Mufumya, commune Butaganzwa, province Kayanza.

1.1.4. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS LES RIVIERES

Un corps sans vie retrouvé en zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 24 mai 2017, en zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura, un cadavre, visiblement étranglé, de Jackson Michel Nimenya, âgé de 29 ans, natif de la commune Rugombo, a été découvert sur l'avenue Mwambutsa qui sépare le quartier Kigobe et le quartier VI de la zone urbaine de Ngagara. Selon notre source, Jackson Michel Nimenya était étudiant à l'Institut supérieur médical régional de Buyenzi. La population de cette localité affirme avoir entendu des coups de feu vers 3 heures du matin et pense que ces balles tirées seraient liées à cet assassinat. La famille de la victime indique que le jeune garçon avait quitté le domicile autour de 16 heures du 23 mai 2017 pour se rendre dans la zone urbaine de Kamenge.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 22 mai 2017, vers 6 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé entre 30 et 35 ans, a été retrouvé sur la colline Bisha, zone Makamba en commune Rusaka, province Mwaro, selon des sources sur place.

Un cadavre retrouvé en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 22 mai 2017, vers 21 heures, un corps sans vie de Jean Claude Sayumwe, démobilisé, ex-PMPA issu du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été retrouvé sur la colline Kazayanga, zone Rutongo, commune Muha, province Rumonge. Selon des sources policières, la victime a été tuée à coups de machettes. Les auteurs ainsi que le mobile de ce meurtre restent inconnus.

Un cadavre retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 21 mai 2017, vers 15 heures, sur la colline Rugunga, zone Buvyuko, commune et province Bubanza, un corps sans vie d'une fille connue au nom de Rose Ndayishimiye, âgée

de 24 ans, a été retrouvé dans la rivière Kadakama par la population de cette localité. Selon nos sources, la victime avait disparu depuis le 15 mai 2017.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

En date du 17 mai 2017, un corps sans vie de Jean Claude Niyongabo, âgé de 23 ans, domestique chez Nyandwi, a été retrouvé sur la colline Gisanze, commune et province Bururi. Selon des sources sur place, le corps sans vie de Jean Claude Niyongabo présentait des blessures au niveau du cou. Selon des informations recueillies auprès de Nyandwi et de l'entourage, Niyongabo était en bonne forme et n'avait aucun problème le soir du 16 mai 2017. Trois personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes et le mobile et les circonstances de cet incident restent inconnues.

Un corps sans vie retrouvé en zone urbaine de Gihosha, Marie de Bujumbura

En date du 16 mai 2017, un cadavre d'un homme non identifié d'au moins 30 ans a été retrouvé dans un caniveau tout près des bureaux de la PAFE au quartier Kigobe, zone urbaine de Gihosha, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon le porte-parole adjoint de la police, Moise Nkurunziza, la victime présentait des blessures au niveau de la tête.

Un cadavre retrouvé en commune et province Muramvya

En date du 19 mai 2017, un cadavre de Canesius Nibizi a été retrouvé sur la colline Murinzi, zone Shombo, commune et province Muramvya.

Un cadavre retrouvé en province Kayanza

En date du 8 mai 2017, un corps sans vie d'une prénommée Lydie a été retrouvé sur la colline Ruzingati, commune Gahombo, province Kayanza. A l'hôpital, on a constaté qu'elle a été violée puis étranglée. Les auteurs n'ont pas été identifiés. Lydia était une élève du CFP de Gahombo.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

En date du 13 mai 2017, vers 10 heures, sur la colline Matongo, zone et commune Ndava, un corps sans vie de Cyprien Gahungu a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, la victime serait tuée à l'aide d'une hache. Certaines personnes de son entourage disent qu'il serait tué par des voleurs.

Un corps sans vie retrouvé en province Ruyigi

En date du 3 mai 2017, un corps sans vie d'une personne non identifié a été retrouvé sur la colline Kigamba, province Ruyigi. Selon des sources sur place, ce cadavre a été enterré par l'administration locale aidée par la Croix-Rouge. Selon des sources policières, c'était un inconnu qui avait reçu un coup sur la tête. C'était une seconde personne non identifiée morte sur cette colline en moins de 2 mois.

1.1.5. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune Gatara, province Kayanza

En date du 21 mai 2017, sur la colline Mudahara, commune Gatara, province Kayanza, la prénommée Aline a été battue à mort par son époux Claver. Elle était sa deuxième épouse. Le mobile de ce meurtre reste inconnu.

Une personne tuée en commune et province Muyinga

En date du 24 mai 2017, Jacqueline Munezero, de la colline Rusengo, commune et province Muyinga, a été étranglée par son époux, le 1^{er} Sergent Major Jean Claude Nzitonda du camp Mukoni. Selon des sources sur place, le mobile de ce meurtre serait lié à un conflit foncier. Le couple était programmé le lendemain au TGI Muyinga pour une audience publique sur cette affaire.

Une personne tuée en commune et province Rumonge

Le soir du 28 mai 2017, sur la colline Mugomere, au centre urbain de Rumonge, Elysée Nkurunziza a été tué à coup de houe. Des sources locales indiquent que la victime était allée rendre visite à son amie de la même colline quand elle a été assommée par le frère de cette fille hostile à la relation de ce jeune garçon avec sa sœur. L'auteur de ce meurtre a été aussitôt arrêté par la police. Accusé de meurtre avec préméditation, il a été conduit au cachot de la police de Rumonge. Des proches de la victime racontent qu'Elysée Nkurunziza était allé emprunter un cahier auprès de cette fille au moment des faits. La victime fréquentait la 9^{ème} année au Lycée communal urbain de Rumonge.

Une personne tuée en commune Giheta, province Gitega

En date du 25 mai 2017, Margueritte Nzobonimpa, âgée de 74 ans, a été assassinée par la population de la colline Ruhanza, commune Giheta, province Gitega, accusée de sorcellerie.

Une personne tuée en commune Butezi, province Ruyigi

En date du 14 mai 2017, Minani de la composante sociale Twa, de la sous-colline Nyankanda, colline Munyinya, zone Bwagiriza, commune Butezi, province Ruyigi, a succombé à ses blessures. Selon des sources sur place, accusé de vol dans un champ, il a été battu par la population de cette localité. Sept personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête dont Kana, Ferdinand alias Dina qui fut directeur de l'E.P de Nyankanda et le conseiller collinaire de ladite colline. Ferdinand est aussi parmi les responsables de la Ligue des jeunes Imbonerakure au niveau communal. Ils ont été incarcérés au cachot de police de Bwagiriza.

Selon l'information parvenue à notre rédaction en date du 19 mai 2017, Kana a été libéré. Consécutivement à la mort de Minani, des Twa de la colline Kireka où vivait la victime, ont commencé à fuir et les habitants des composantes sociales Hutu et Tutsi craignent les représailles des Twa.

Une personne tuée en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 8 mai 2017, Marcelline Kagaruro de la colline Gasenyi, zone Busoro, commune Bweru, province Ruyigi a failli être lynchée par ses voisins qui l'accusaient d'avoir tué Denise Barakamfitye par empoisonnement. Les présumés auteurs ont pris le large, selon nos source. De même, sur la colline Busuma, zone Mubavu, commune Bweru, une autre personne prénommée Goreth accusée de la sorcellerie a été tuée, selon les mêmes sources.

Une personne tuée en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 7 mai 2017, vers 19 heures, Daniel Ciza, un membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure, originaire de la colline Rubura, zone Busenge, commune Muhuta province Rumonge, a été tué par la population de la colline Gabaniro, zone Gitaza, commune Muhuta. Il serait accusé d'être un voleur. Il a succombé à l'hôpital de Gitaza suite aux coups reçus. Selon un analyste, c'est une conséquence des discours prononcés par des certaines autorités appelant le peuple à se faire justice.

Un enfant tué en commune Ndava, province Mwaro

En date du 14 mai 2017, vers 12 heures, sur la colline Kabogi, zone Buziracanda, commune de Ndava, province Mwaro, Rose Irakoze a tué un enfant de 7 jours que son mari Jean Marie Ntahokagiye a eu avec sa concubine du nom de Capitoline Hatungimana.

1.1.6. DES PERSONNES MORTES SUITE A LA NEGLIGENCE DES AUTORITES PENITENTIAIRES, POLICIERES ET/ OU SUICIDE

La mort d'un détenu à la prison centrale de Muyinga

En date du 25 mai 2017, Jeff Niyongabo, locataire de la prison centrale de Muyinga est mort sur le chemin de l'hôpital où il était conduit se faire soigner. Selon ses amis de la prison centrale de Muyinga, la victime est décédée suite à la négligence des autorités pénitentiaires.

Depuis plusieurs jours, sa santé était en mauvais état, confirme la même source avant d'ajouter qu'il souffrait d'une diarrhée aigüe et des vomissements. La victime était poursuivie pour une affaire de viol.

Une personne retrouvée pendue en commune et province Muyinga

En date du 24 mai 2017, un jeune homme, lauréat des humanités techniques résidant la colline Ngogomo, commune Gasorwe, province Muyinga a été retrouvé pendu sur un arbre. Selon des sources sur place, ce jeune se serait donné la mort suite à des difficultés de la vie quotidienne.

Une personne morte en province Muramvya

En date du 11 mai 2017, Yvan Nsanzerugeze, comptable de l'OTB Teza, commune Bukeye, province Muramvya, est décédé au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya. Les circonstances de la mort d'Yvan Nsanzerugeze restent inconnues. Selon des sources sur place, Yvan Nsanzerugeze était accusé d'une affaire de mœurs. La police dit attendre un médecin du gouvernement pour une autopsie. Il avait été arrêté en date du 9 mai 2017 à l'hôtel Foresta de Bukeye en province Muramvya en compagnie d'une fille nommée Emelyne. La même source indique qu'Emelyne a été libéré en date du 12 mai 2017.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 23 mai 2017, Eric Ntirandekura, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été kidnappé par des gens non identifiés dans le secteur Rubira, commune Mpanda de la province Bubanza. Selon notre source, Eric Ntirandekura était avec un certain Désiré qui était venu le rendre visite. En se rendant à Muzinda, ils ont été arrêtés par des Imbonerakure Chadrack, Sébastien et Mafyeri, tous amis de Désiré. Arrivés dans la zone Kinama, ils ont descendu Désiré du véhicule pour continuer le chemin vers Cibitoke. Un membre proche de sa famille précise que les ravisseurs exigent un montant de 300.000 fbu pour sa libération. Un des voisins dit qu'Eric Ntirandekura aurait été enlevé pour des mobiles politiques.

Une personne arrêtée puis portée disparue en commune Rango, province Kayanza

En date du 27 mai 2017, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Florian Ndayikeza, membre du parti MSD, a été arrêté par des Imbonerakure en collaboration avec la police. Il a été accusé de venir du Rwanda. Selon des sources sur place, Florian Ndayikeza a été conduit à Bujumbura mais sa famille ignore l'endroit où il a été conduit.

Deux personnes enlevées puis portées disparues en Maire de Bujumbura

Deux personnes ont été portées disparues le 8 mai 2017 au quartier Taba, zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura. Leurs familles indiquent qu'elles n'ont aucune nouvelles des

leurs. Une parmi ces deux personnes est Chanel Ndikuryayo, un militaire ex-FAB de la composante sociale Tutsi en fonction au camp Muha. Ce dernier, âgé de 34 ans, est originaire de la commune Busiga, province Ngozi.

Selon des sources sur place, il a été un garde du corps d'un officier connu dans différentes actions de violations des droits de l'homme commises au Burundi du nom de Pascal Minani alias Mababa, commandant du premier bataillon support de Muha. Les informations en provenance de sa famille disent que Chanel Ndikuryayo a reçu un appel téléphonique de son ingénieur Christophe Ndabagoye tôt le matin du 8 mai 2017. Chanel Ndikuryayo avait un chantier d'une maison dans le quartier Gasenyi de la zone Gihosha. Son ingénieur vivait au quartier Taba de la zone Kamenge. Tous étaient dans une voiture de type carina immatriculée A0695 appartenant à Christophe Ndabagoye. La source proche de la famille de chanel dit qu'il aurait été enlevé par des agents du SNR sous l'ordre de Mababa. Chanel Ndikuryayo est un témoin des différents crimes commis par son patron.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES

Deux détenus torturés dans la prison centrale de Mpimba, Mairie de Buumbura

En date 24 Mai 2017, deux détenus de la prison centrale de Mpimba, Tharcisse Nimbona et Jean Claude Nduwimana surnommé Kibago, tous anciens militaires ex-FAB, arrêtés fin 2016, ont été torturés. Le premier était accusé de collaborer avec des groupes rebelles et le deuxième était coaccusé du colonel Dieudonné Dushimagize dans le dossier de détention illégale d'armes. Nos sources disent qu'un groupe de jeunes Imbonerakure chargé de sécurité à l'intérieur de la prison ont tabassé Tharcisse Nimbona et Jean Claude Nduwimana sous l'ordre des Imbonerakure Christophe Ndayizeye, Abdul Mugisha et un autre connu sous le sobriquet de Satan.

Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure se sont introduits dans les cellules de détention de ces deux militaires pour confisquer leurs téléphones mais ces derniers ont résisté. Après une longue discussion, ces chargés de sécurité ont usé de la force en conduisant les deux militaires au terrain de la prison où ils ont subi des actes de tortures d'au moins 2 heures. Tharcisse Nimbona a des blessures suite aux tortures et Jean Claude Nduwimana a eu une fracture sur un de ses bras.

Une personne torturée en commune Gasorwe, province Muyinga

En date du 25 mai 2017, Caif Sinzinkayo, brigadier au commissariat de police de Muyinga et attaché à Gasorwe a été violenté en public, devant les bureaux de la PJ, par le responsable provincial du SNR en province de Muyinga du nom de Gérard Ndayisenga. Ce brigadier était poursuivi pour avoir hébergé des présumés escrocs. Il a été remis en liberté. La population de la province Muyinga de même que les défenseurs des droits humains dénoncent le comportement du chef du SNR qui ne cesse de malmenager les gens pour la simple raison qu'ils ne sont pas du parti CNDD-FDD.

Une personne torturée en commune Busoni, province Kirundo

Dans la nuit du 18 mai 2017, sur la colline Burara, zone Gatara, commune Busoni, province Kirundo, un groupe d'élus locaux dont Nimpagaritse et Mbanziriza ainsi que des Imbonerakure dont Mberamiheto, Muvunandinda et Sezibera ont attaqué la famille d'Innocent Nsengiyumva, l'accusant de vol. Ils l'ont battu à mort, poitrine et pieds brûlés, selon des sources sur place. Le motif de cet acte ignoble est qu'Innocent Nsengiyumva avait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Il a été hospitalisé au CDS Burara. Les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés, précise notre source.

Une personne torturée en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 26 mai 2017, vers 19 heures, sur la colline Rwesero, commune Murwi, province Cibitoke, Bernard Nyandwi a été battu par des jeunes Imbonerakure de cette localité, dirigés par un nommé Birihanyuma. La victime venait d'un bistrot et était accusée par ces Imbonerakure d'opposant politique qui ne fait pas de ronde nocturne.

Un ex-FAB et son épouse torturés par des Imbonerakure en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 26 mai 2017, un nommé Marekabiri, retraité ex-FAB et son épouse ont été tabassés par un groupe des Imbonerakure sur la colline Rubimba, commune Kayogoro, province Makamba. Ils étaient accusés de n'avoir pas payé la contribution dite de développement. Ces Imbonerakure font cette collecte sans quittances et sont responsables de ces actes de torture. Des noms de ces Imbonerakure connus sont Bucumi, Nyawakira et Nintunze.

Un personne torturée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 16 mai 2017, sur la colline Nkonyovu, commune Rutegama, province Muramvya la prénommée Christiane a été tabassée par des Imbonerakure de cette localité. Son mari, Eric leur avait donné cette mission l'accusant de lui voler ses récoltes. Selon des sources sur place, Binito et Majiridi sont des noms cités parmi ces Imbonerakure.

Une personne torturée en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 16 mai 2017, sur la colline et commune Kiganda, province Muramvya, Etienne Metuye a tabassé son enfant l'accusant de lui avoir volé une somme de 70 000 fbu. Il a ensuite demandé aux Imbonerakure de le battre eux aussi moyennant de l'argent. Cet enfant a été emmené à l'hôpital de Kiganda en état critique.

Une personne torturée en commune Giheta, province Gitega

En date du 14 mai 2017, Dr Zacharie Iryumugabe alias Juma, un militaire de la FDN a été tabassé par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD sur une position militaire située Muryanyoni sur la colline Rweru, commune Giheta de la province Gitega. Des sources sur place indiquent que Dr Zacharie Iryumugabe a été ligoté avant d'être battu. Des noms cités parmi ces Imbonerakure sont Achille, un démobilisé, accompagné de ses amis Vincent Nizigiyimana, Félix Kezimana. Les mêmes sources indiquent qu'ils l'ont trouvé dans un bistrot d'un certain Philippe de la colline Rweru.

Une personne arrêtée et torturée en commune Gitaramuka, province Karusi

En date du 19 mai 2017, sur la colline Rubuga, zone et commune Gitaramuka, un jeune motard surnommé Cinjire a été arrêté, ligoté et tabassé avant d'être conduit au cachot de la commune par ses pairs, sur ordre du chef de zone en même temps président du parti au pouvoir, CNDD-FDD, dans cette commune. Il a été accusé d'avoir trahi le pouvoir en disant que la pénurie du carburant est causée par le 3^{ème} mandat. Mais d'après nos sources, le mobile de son arrestation est qu'il est membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

Une personne torturée en commune Kibago, province Makamba

En date du 16 mai 2017, sur la colline Murambi, commune Kibago, province Makamba, Vital Buhororo, âgé de 70 ans, a été grièvement blessé au niveau de la tête par un Imbonerakure en patrouille lorsqu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, Vital Buhororo est membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije. Malgré les efforts des voisins de la victime qui ont pu arrêter cet Imbonerakure, ce vieillard a porté plainte mais les OPJ du poste de Kibago ont refusé de constituer un dossier. Le même jour et dans la même commune, une réunion secrète dirigée par Phénias Nyandwi, chef de zone Kibago, à l'intention des Imbonerakure a été tenue sur la sous colline Kivoga, colline Kibago. Cela a créé une peur panique au sein des habitants de la commune Kibago, vu les bavures dont ces Imbonerakure sont auteurs.

Une personne torturée en commune Kibago, province Makamba

En date du du 20 mai 2017, sur la colline Rubimba, un surnommé Mugamba est tombé dans une embuscade tendue par des Imbonerakure en patrouille nocturne, commandés par un certain Ciza. Selon des sources sur place, il a été battu et blessé au niveau de la tête. Ces Imbonerakure venaient de la colline Jimbi frontalière avec la colline Rubimba. Des noms cités parmi ces Imbonerakure sont Ciza et Bahati.

Une personne torturée en commune Kayogoro, province Makamba

En commune Kayogoro, Malaisie Hakizimana, originaire de la colline Bujondi en commune Kayogoro, a été battue, ligotée puis attachée à un arbre par un groupe de jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils la soupçonnaient d'avoir trempé dans un incendie criminel de la cuisine de son voisin. Les noms cités parmi ces Imbonerakure qui ont torturé Hakizimana sont Aloys Ndikumwenayo, Ndereyahaga alias Matsitsi, Nestor Ndabazaniye, un prénommé Jérémie, Célestin et Gilbert Kabura. Ces derniers ont intimé l'ordre à la victime, après la découverte du vrai auteur, de garder le secret sinon qu'elle subira des conséquences graves. Une amende équivalente à un bidon de bière locale a aussi été infligée à la victime malgré son innocence.

Un militaire arrêté et torturé en province Mwaro

En date du 9 mai 2017, vers 15 heure, Ndayishimiye Pacifique alias Muhongo, un militaire ex-FAB de la brigade d'artillerie de Mwaro a été arrêté et torturé en tenue militaire par le commandant de cette brigade accompagné de ses AT tous en tenues militaires. Selon des sources sur place, cet incident s'est passé sur la sous colline Gitwa, colline Gihinga, tout près de son domicile. Pacifique Ndayishimiye venait de la brigade avec un sac à dos et rentrait chez lui comme d'habitude à moins d'un km de la brigade. Arrivé à mi-chemin, il a pris une moto et arrivé à la hauteur de son domicile, il a vu un pick-up du commandant de la brigade filer derrière lui avec beaucoup d'autres militaires armés de fusil et de roquettes. Ils l'ont arrêté et ont commencé à le tabasser en présence de la population et les membres de sa famille.

Selon les mêmes sources, Pacifique Ndayishimiye a été embarqué brutalement dans le pick-up puis conduit à la brigade. Les militaires qui l'ont arrêté et torturé sont des militaires ex-PMPA, selon les mêmes sources. Le motif de son arrestation serait que son sac à dos contenait 40 boîtes de bœuf en conserve, selon un militaire de la brigade Mwaro. Il a été conduit manu militari au cachot de la brigade Mwaro.

Trois personnes torturées en commune et province Makamba

En date du 13 mai 2017, un nommé Nkeshimana, boutiquier, a été torturé par un groupe de jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD au quartier Matonge, en commune et province Makamba. Il était accusé de n'avoir pas participé aux festivités de l'anniversaire du coup d'Etat manqué du 13 mai 2015. Parmi ces jeunes, il y avait un nommé Shabani, chef des Imbonerakure au niveau de la commune, accompagné par François et Toyi. La même journée, Vianney et Cimpaye ont été tabassés sérieusement par une équipe de jeunes Imbonerakure dont Yamuremye, Nintunze Cassien et Havyarimana. Ils étaient accusés d'être des partisans du Général Godefroid Niyombare.

Deux personnes torturées en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 10 mai 2017, Édissa Nyandwi a été victime d'une attaque des jeunes Imbonerakure. Les faits se sont passés sur la colline Kibara, commune Kayogoro, province

Makamba. Elle a été accusée de sorcellerie et a été battue, selon des sources sur place. Les Imbonerakure cités dans cette attaque sont Niyonzima, Musenga et un autre connu sous le sobriquet de Gipomozi.

En date du 11 mai 2017, vers 1 heure, dans la même commune, sur la colline Butare, une vieille de 80 ans a été battue par un Imbonerakure du nom d'Isaac Minani, à l'aide d'un gourdin cloué, après avoir fait irruption dans sa maison.

Quatre détenus torturés dans la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura

Aimable Manirakiza, étudiant de l'Université du Burundi, Fulgence Bizoza, Placide Muganga et un vieux dont le nom n'a pas été connu, sont détenus dans des mauvaises conditions dans la prison centrale de Mpimba. Selon des sources sur place, ils ont été battus et blessés par des détenus Imbonerakure en date du 11 mai 2017 sur ordre du directeur de la prison OPC2 Déo Bigirimana. La même source indique que ce directeur leur a refusé toute visite ordonnant aux policiers de garde de manger tout ce qui sera amené par des visiteurs pour les trois détenus ci-haut cités.

Une personne arrêtée et torturée en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 10 mai 2017, sur la colline Karama, commune Kabarore, province Kayanza, un présumé Michel, alias Gasongo, a été tabassé par des policiers puis conduit au cachot de police de Kayanza. Il est accusé de trafic du café vers le Rwanda.

Un enseignant torturé en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 2 mai 2017, à l'ECOFO Rubira, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Majariwa, enseignant de la classe de 6^{ème} année a été battu par des jeunes Imbonerakure connus aux noms de Jérôme Nkurunziza, Neto, en complicité avec le Directeur de cette école, Désiré Sindayigaya. Selon des sources sur place, la victime serait accusée de ne pas bien enseigner et qu'elle est membre du FNL aile d'Agathon Rwasa. Suite à cet incident, les activités ont été suspendues par les enseignants et les élèves en date du 3 mai 2017. Les parents des élèves de cette localité sont indignés du comportement affiché par ce directeur et ces Imbonerakure.

Une personne arrêtée et torturée en commune et province Ngozi

En date du 5 mai 2017, vers 15 heures, un jeune connu sous le nom de Dieudonné Nsabiyandemye, mémorand à l'université de Ngozi, faculté d'Economie, a été arrêté par un Imbonerakure du nom de Manwangari. Selon des sources sur place, ce jeune originaire de la commune Matongo, province Kayanza et membre du parti MSD a été accusé de

photographier le marché central de Ngozi et a été conduit au cachot du SNR Ngozi où il a subi des menaces.

Selon les mêmes sources, dès son arrivée au bureau du SNR Ngozi, son smartphone a été directement confisqué par des agents du SNR. Ils lui ont demandé qui lui a donné la permission de photographier le marché. Dieudonné Nsabiya ndemye a passé la nuit du 5 mai 2017 au cachot du SNR où il a subi des actes de tortures car on a trouvé dans son téléphone portable les émissions de la Radio Inzamba et Humura. Il a été transféré au cachot de la PJ Ngozi.

Deux personnes torturées en province Ruyigi

En date du 4 mai 2017, sur la colline Nyarumanga, commune Gisuru, province Ruyigi, le prénommé Méthode, un Imbonerakure de cette localité et Directeur de l'ECOFO Nyarumanga a tabassé deux élèves, Corneille Niyondiko et Diomède Niyonzima. Selon des sources sur place, il les a accusés d'avoir lancé une pierre sur la toiture de sa maison quand ces derniers chassaient les oiseaux à l'aide d'une fronde. Ils ont été conduits à l'hôpital de Gisuru pour les soins de santé. Méthode a refusé de comparaître devant l'OPJ de Gisuru, selon les mêmes sources.

Une personne torturée en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 7 mai 2017, vers 14 heures, le nommé Niyubahwe, enseignant à l'ECOFO Cumba de la commune Rutegama, province Muramvya, a été arrêté par Léonidas Nzoyihuki, chef de poste de police à Rutegama. Il a été torturé par le chef du SNR Kiganda-Rutegama prénommé Anicet sur son lieu d'incarcération l'accusant d'avoir injurié les députés.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES

Une personne arrêtée en commune Rango, province Kayanza

En date du 22 mai 2017, sur la colline Nyarusange, commune Rango de la province de Kayanza, un Imbonerakure du nom de Benoit Ndaruzaniye a été incarcéré au cachot de la police au chef lieu de la commune Rango pour avoir critiqué le pouvoir en place. Il a été libéré après avoir payé une somme de 80 000 fbu.

Une personne arrêtée en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 20 mai 2017, sur la colline Songore, commune Kabarore, province Kayanza, Eric Itangizi a été arrêté par des Imbonerakure et incarcéré au cachot de la police au chef lieu de la commune. Il a été accusé d'avoir séjourné au Rwanda.

Quatre personnes arrêtées en zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 24 mai 2017, deux fonctionnaires et deux travailleurs domestiques ont été arrêtés par des policiers et des militaires lors d'une fouille-perquisition opérée au quartier VI de la zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Cette fouille visait la recherche d'armes et le contrôle des cahiers de ménages.

Une personne arrêtée en commune et province Bubanza

En date du 26 mai 2017, vers 15 heures, au centre ville de Bubanza, Venant Havyarimana a été arrêté par des jeunes Imbonerakure dont Hakiza, Naphtalie et Nshimirimana, en collaboration avec la police. La victime est accusée de port du téléphone Android dans lequel il avait des émissions Inzamba et Humura. Venant Havyarimana a été conduit au cachot de la police du commissariat provincial de Bubanza.

Quatre personnes arrêtées en commune Minago, province Rumonge

En date du 20 mai 2017, Désiré, secrétaire du parti RANAC et Juma, Eric, Khalfani Nizigiyimana, tous responsables de ce parti en province de Rumonge ont été arrêtés à Minago en commune et province Rumonge par le chef de zone accompagné des policiers au moment où ils s'entretenaient avec les membres de ce parti pour la mise en place des organes. Ils ont été libérés après l'intervention du Gouverneur de la province. Ce parti qui se dit de l'opposition s'est prononcé contre l'amendement de la constitution et de l'Accord d'Arusha et prône le changement par la voie des urnes. Ils ont été relâchés le même jour sur ordre du gouverneur de la province Rumonge.

Cinq personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 20 mai 2017, cinq personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition, contrôle des cahiers de ménages et des CNI au quartier Mutakura de l'avenue 0 jusqu'à la 3^{ème} avenue, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Elles ont été relâchées après avoir payé une rançon variant entre 3000 et 5000 fbu.

Trente-quatre personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura

En date du 18 mai 2017, trente-quatre personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition opérée au quartier Gikoto, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Ces interpellations ont été faites après l'explosion d'une grenade dans cette même zone. Ils ont été relâchés après avoir payé des amendes, selon l'administrateur de la commune Muha, Daniel Kabura.

Cinq personnes arrêtées en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 7 mai 2017, au chef-lieu de la province Cibitoke, dans un bistrot dit chez Coppens, Jean Baptiste Habumuremyi alias Mpagaze, chef de poste de police à Rugombo, a arrêté Violette Ndayishimiye, Azela Mukeshimana, Consolateur Ndoricimpa, Angélique Irankunda et Belyse Ndayikengurukiye. Elles ont été relâchées en date du 9 mai 2017 sur l'intervention du procureur de la République à Cibitoke. Selon des sources sur place, ce chef de poste est cité dans beaucoup de cas de violations.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 17 mai 2017, un travailleur domestique a été arrêté par des policiers lors d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménage au quartier III, zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura. La personne arrêtée n'était pas inscrite dans le cahier de ménage. Elle a été relâchée par la suite.

Huit personnes arrêtées en zone urbaine Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date 15 mai 2017, huit personnes ont été arrêtées et conduites au chef-lieu de la zone urbaine de Cibitoke par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages, opérée de la 2^{ème} à la 4^{ème} avenue en zone urbaine de Cibitoke. Toutes ces personnes étaient accusées de ne pas avoir des cahiers de ménages alors que ces cahiers ne sont plus disponibles à la zone. Elles ont été relâchées après avoir montré les bordereaux de versement de 2 000 sur le compte de la Mairie pour l'achat de ces cahiers de ménages.

Deux membres du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa arrêtés, en province Gitega

En date du 15 mai 2017, Ladislas Sabukwigura et Edouard Nzambimana, les deux membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa ont été arrêtés par des agents du SNR sur la colline Rutegama, province Gitega. Des sources policières indiquent qu'ils ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Ils venaient de passer six mois en détention, accusés d'avoir tendu des embuscades. Après ces 6 mois de détention, ils ont été libérés par le parquet général près la cour d'appel de Gitega en date du 11 mai 2017. Ces membres du FNL ont été de nouveau arrêtés en date du 15 mai 2017 puis conduits au cachot de police à Gitega. Ferdinand Misigaro, président du FNL aide d'Agathon Rwaswa dans la province de Gitega a présenté une inquiétude sur l'arrestation de leurs membres qui est devenue quasi-quotidienne.

En date du 26 mai 2017, Eduard Nzambimana et Ladislas Sabukwigura ont été condamnés par le TGI Gitega à 20 ans de prison ferme.

Ce jugement a été qualifié par la coalition Amizero y'abarundi comme un procès politique visant à intimider les acteurs politiques de l'opposition.

Une personne arrêtée en commune Bukemba, province Rutana

En date du 18 mai 2017, vers 13 heures, Ingénieur Boniface Nibigira du service agricole de la SOSUMO a été arrêté par le responsable du SNR à Rutana du nom de Jovit et a été conduit directement au cachot de poste de police de Rutana .

Des sources policières sur place disent qu'il est accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Des proches de la victime disent qu'il a été arrêté à cause de son appartenance au parti UPRONA aile de Charles Nditije. Boniface Nibigira serait soupçonné par les services du SNR d'avoir creusé une fosse commune dans les plantations de cannes à sucre pour y enterrer des gens lors des manifestations de 2015.

Toutefois, d'après une source proche de la victime contactée en date du 19 mai 2017, Ingénieur Boniface Nibigira a été mandaté par les autorités de la SOSUMO de faire creuser un trou qui devrait servir à la destruction des médicaments périmés issus du centre de santé de la SOSUMO en 2013. Selon la même source, cette fosse a été creusée dans les champs de cannes à sucre mais n'a jamais servi. Le médecin provincial de l'époque aurait trouvé un autre endroit où détruire ces médicaments. Ses collègues de la SOSUMO dénoncent un montage contre ce cadre et craignent pour sa sécurité. Elles demandent aux responsables de la SOSUMO d'intervenir pour qu'il soit libéré. L'information parvenue à notre rédaction indique que Boniface Nibigira a été transféré à la prison centrale de Rutana en date du 23 mai 2017, après avoir comparu devant le procureur de la république en province de Rutana.

Cinq personnes détenues arbitrairement en province Bururi

Une information parvenue à notre rédaction en date 18 mai 2017 indique que 5 personnes dont Nicaise Niyongabo, Monalie Ndayizeye, Elvis Niyondavyi, Ferdinand Ntiszira et Godefroid Manirakiza, tous originaires des collines Kivumu, Donge-Burasira, étaient depuis le 29 avril 2017 jusqu'au 18 mai 2017 détenus arbitrairement au cachot de la police de Bururi. Selon ces détenus, le parquet et la police manifestent une lenteur excessive dans l'instruction du dossier. Le motif de leur arrestation serait lié au vol de vaches sur la sous colline Nyarurambi, zone Kivumu en commune Mugamba, province Bururi.

Deux personnes arbitrairement détenues en commune Mabanda, province Makamba

En date du 20 mai 2017, commune Mabanda, Alexis Sibomana et un prénommé Mapine, tous deux commerçants de cette localité ont été arrêtés et puis incarcérés pendant une semaine sur ordre de l'administrateur de cette commune Leatitie Niyonkuru. Selon des sources sur place, ils ont été incarcérés sans dossiers et étaient accusés de mener un mouvement insurrectionnel au sein des commerçants pour solliciter l'harmonisation des prix des produits BRARUDI dans toutes les communes.

Une personne arrêtée en province Rutana

En date du 8 mai 2017, Cyriaque Nyandwi, enseignant à l'ECOFO Mutwana et membre du conseil communal à Giharo, issu d'AMIZERO Y'ABARUNDI (UPRONA–aile Nditije) a été arrêté par des Imbonerakure sur la colline Mutwana, zone Butezi, commune Giharo, province

de Rutana. Il a été conduit au cachot de poste de police l'accusant de ravitailler les boissons de la BRARUDI aux rebelles en Tanzanie, selon nos sources. Quant à lui, il dit que l'administration de Giharo fait des montages contre lui.

Une personne arrêtée en commune Kibago, province Makamba

En date du 11 mai 2017, Oscar Nibaruta, commerçant de poissons au marché de Kiyange, a été arrêté à son domicile en commune Kibago, province Makamba, par le chef de colline de Kiyange prénommé Anicet. Il a été détenu au cachot de la zone Kiyange. Le même jour vers 22 heures, les prénommés Anicet, chef de colline Kiyange, Gaspard, chef des Imbonerakure et Chadrack, chef de zone Kiyange ont opéré une fouille perquisition chez Oscar et ont pris des tôles alors que la victime était détenu au cachot de la zone. Oscar a passé deux jours au cachot de la zone puis transféré au poste de police de Kibago.

Trente personnes arrêtées en zone urbaine de Nyakabiga , Mairie de Bujumbura

En date du 11 mai 2017, trente personnes ont été interpellées par la police lors d'une fouille perquisition à la 4^{ème} avenue du quartier III, zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Les personnes arrêtées ne figuraient pas ou n'avaient pas des cahiers de ménages. Elles ont été conduites au cachot de ladite zone. Elles ont été relâchées moyennant paiement de rançons.

Vingt-huit personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 8 mai 2017, dix-huit personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition, contrôle des cahiers de ménage et des CNI opérée par des policiers et militaires sur les avenues 15 et 18 du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, elles ont été conduites au chef-lieu de la zone urbaine de Cibitoke. Les mêmes sources indiquent qu'elles ont été relâchées après avoir payées une rançon variant entre 2 000 et 5 000 fbu.

En date du 10 mai 2017, pour les mêmes accusations que ceux du 8 mai 2017, les forces de l'ordre ont arrêtés et libérés, dans les mêmes conditions 10 personnes sur les avenues 9 et 10 du n° 90 -120 de la zone urbaine de Cibitoke.

Six personnes arrêtées en zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 12 mai 2017, six personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition et contrôle de cahiers de ménages au quartier IV, en zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Leur libération a été conditionnée par un paiement d'une rançon de 5 000 à 10 000 fbu. Selon des sources sur place, ces personnes étaient accusées d'irrégularités diverses dans les cahiers de ménages ou de ne pas en avoir.

Un ex-FAB arrêté en commune Mabanda, province Makamba

En date du 2 mai 2017, vers 20 heures, Déo Niyonzima alias Kimito, ex-FAB à la retraite, a été arrêté sur ordre du chef de quartier Kigwati prénommé Dieudonné alias Manyengeti en commune Mabanda, province Makamba. Félicien Bucumi, brigadier de corps au poste de Mabanda souvent cité dans des arrestations des opposants politiques a exécuté l'ordre et a mis en détention ce retraité. Ce dernier est accusé d'outrage aux institutions, lésions corporelles volontaires et tapage nocturne.

Une personne arrêtée en commune et province Muramvya

En date du 4 mai 2017, en commune et province Muramvya, une personne prénommée Eric a été arrêtée par le SNR de Muramvya. Il a été acheminé au commissariat de police de Muramvya. Il avait été dénoncé par les Imbonerakure qu'il venait du Rwanda. D'après les enquêtes, il ne se trouvait pas au Rwanda mais à l'Université Martin Luther King de Bujumbura. Selon une source sur place, Eric a été relâché le soir du même jour.

Trois personnes arrêtées en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 4 mai 2017, vers 5 heures du matin, trois personnes Samugere, Philibert et Onesphore, tous cultivateurs et membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, ont été arrêtées par des policiers lors d'une fouille perquisition opérée sur la colline Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza. Selon des sources sur place, les trois personnes venaient de passer quelques jours à Bujumbura et a été le motif de leur arrestation. Aucun élément compromettant n'a été trouvé, selon des sources sur place.

Trois personnes arrêtées en commune Giharo, province Rutana

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 mai 2017 indique qu'en date du 29 avril 2017, sur la colline de Gatonga, zone Muzye en commune de Giharo de la province de Rutana, à la rivière Maragarazi, frontalière du Burundi-Tanzanie, 3 personnes, Samuel Sindayigaya, âgé de 24 ans, provenant de la commune et province de Rumonge, Jackson Misago, âgé de 23 ans, provenant de la commune et province de Rumonge et Samson Nduwayezu, âgé de 26 ans, provenant de la commune Songa, province Bururi, ont été arrêtées par des Imbonerakure de cette localité, les accusant de rejoindre des groupes rebelles en Tanzanie. Ces Imbonerakure ont appelé la police et les 3 personnes ont été détenues au cachot de poste de police de Giharo. Elles ont été transférées au cachot de poste de Rutana devant le parquet de Rutana pour l'instruction de leurs dossiers le 4 mai 2017. Les victimes disent qu'elles se rendaient en Tanzanie pour chercher du travail dans les champs de tabac et de manioc.

Une personne arrêtée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 6 mai 2017, Réverien Hakizimana, représentant du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa sur la colline Burenda, zone Biyorwa, commune Butaganzwa, province Ruyigi, a été arrêté. Selon Severin Nitunga, président du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa dans la commune de Butaganzwa, les mobiles de cette arrestation ne sont pas encore connus. Selon la même source, Réverien Hakizimana a été arrêté sur mandat du parquet de la République dans la province de Ruyigi par les policiers qui étaient à bord d'un véhicule du SNR. Séverin Nitunga, pense qu'il aurait été arrêté pour son appartenance politique et déplore le fait que les jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD font des rondes nocturnes autour des ménages des militants pro-Rwaswa dans presque toute la commune de Butaganzwa. Le chef de zone Biyorwa, Severin Nzikwirinda dit ne pas être au courant de cette arrestation. Le procureur de la République dans la province de Ruyigi, Nigaba Edouard signale lui aussi ne pas être au courant de cette arrestation mais qu'il aurait été arrêté par l'un de ses substituts et a promis de s'enquérir sur cette situation, précise notre source.

Une personne arrêtée en commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 3 mai 2017, Rémy Ndagijimana, chauffeur de bus, originaire de la colline Sororezo, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, a été arrêté en zone urbaine de Rohero, quartier Mutanga-sud par un agent du SNR prénommé Joe Dassin. Sa famille est inquiète de son arrestation car le mobile reste inconnu.

Une personne arrêtée arbitrairement en province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 7 mai 2017 indique que Emmanuel Coyitungiye, âgé de 30 ans, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa, originaire de la colline Mukerwa, province Kirundo était emprisonné depuis le 19 avril 2017 au cachot de la commune Busoni. Selon des sources sur place, Coyitungiye avait été arrêté par des Imbonerakure. Le motif est qu'il aurait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. L'administration et le président du parti CNDD-FDD au niveau de la province l'ont obligé de payer une rançon de 320 000 fbu pour qu'il soit libérer, précise notre source.

II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une personne violée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 22 mai 2017, une fillette de 10 ans, prénommée A. de la colline Bugorora en commune Rusaka, province Mwaro, a été violée par Fiston Mugisha, de la même colline, selon des sources sur place. Tous les deux étaient à la recherche du bois de chauffage, selon des sources policières.

Une personne violée en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 15 mai 2017, H., de la colline Ruvumu, commune Kiganda, province Muramvya a été violée et poignardé par des personnes inconnues lorsqu'elle rentrait à la maison. Elle a été acheminée à l'hôpital de Kiganda.

Une personne violée en province Muramvya

R.I, âgée de 6 ans, originaire de la colline Kabuye, commune Mbuye, province Muramvya a été violée à trois reprises en dates du 28 avril 2017, 4 mai 2017 et 17 mai 2017 par un certain Mathias Ndikumana, âgé de 24 ans. Il la trompait en lui donnant chaque fois une somme de 100 fbu, selon des sources sur place.

Une personne violée en commune Gitanga, province Rutana

En date du 9 mai 2017, I.A., âgée de 6 ans a été violée par son oncle paternel du nom de Lazare Budenengo, sur la colline de Samahuge, zone Nyakuguma, commune Gitanga, province Rutana. La victime a été dépêchée à l'Hôpital de Makamba pour les soins de santé et le présumé auteur a été arrêté puis détenu au cachot de poste de police de Rutana.

Une élève violée en commune et province Bubanza

En date du 10 mai 2017, vers 10 heures, sur la colline Muyange II, commune et province Bubanza, Jean Marie Nzisabira, célibataire âgé de 30 ans, directeur de l'ECOFO Muyange II a été arrêté par la police de Bubanza puis détenu au cachot du commissariat provincial de Bubanza. Il est accusé d'avoir engrossé, J.N âgée de 18 ans, élève en classe de 7^{ème} année à l'ECOFO de Mitakataka.

Une fille violée en commune et province Bubanza

En date du 7 mai 2017, vers 18 heures, sur la sous-colline Kanama, colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, une fille connue sous le nom de F.N âgée de 16 ans, a été violée par un garçon de 18 ans du nom de Samson Barutwanayo au moment où elle gardait des chèvres. La victime a été conduite au CDS de la location pour bénéficier des soins de santé.

Dans cette province, les enfants dont l'âge compris entre 1 an et 15 ans sont menacés de viol. D'après les données du centre de développement familial et communautaire(CDFC) de Bubanza, en 2016, ils ont enregistré 40 filles victimes de viol. Parmi elles, deux ont moins de 5 ans, 11 ont moins de 15 ans, 13 ont moins de 20 ans, 5 ont plus de 45 ans. Au premier trimestre en 2017, les cas semblent graves: 10 cas de viol sont enregistrés au CDFC Bubanza. Sept parmi eux ont moins de 15 ans.

Une personne violée en province Cankuzo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 mai 2017 indique qu'Anselme Barandya, le directeur de l'ETS Cankuzo, ancien directeur d'ITABU Kigamba en commune Kigamba, avait engrossé une élève du nom d'A.K, selon nos sources. Dans la soirée du 28 mai 2017, Désiré Njiji, le gouverneur de la province Cankuzo, s'est rendu au domicile du tuteur de cette élève afin de la récupérer mais ce tuteur a refusé, selon les mêmes sources. C'est ainsi que dans la matinée du 29 mai 2017, l'élève a été amenée au bureau de la province pour être entendue par le gouverneur Désiré Njiji, le DPE Réverien Ndugi et le procureur de

la république de Cankuzo. Comme la famille de l'élève est par après arrivée chez le gouverneur, cette élève a ensuite été conduite au procureur où elle a été interrogée avant de trouver la liberté aux environs de 13 heures. Anselme Barandya a été mis sous mandat d'arrêt au moment où il est à Bujumbura, selon les mêmes sources sur place.

Une personne violée en province Ruyigi

En date du 17 mai 2017, sur la colline Mpungwe, zone Mugege, commune Butaganzwa, une jeune fille âgée de 16 ans nommée C.N. a été violée par un homme du nom de Salvator Ntirampeba. La fille a eu des soins médicaux au CDS de Muhene. Le chef de colline a confirmé les faits dans une correspondance adressée au titulaire du CDS de Muhene en disant que la fille avait été enfermée dans un cabaret au moment du viol.

Grossesses non désirées et mariage précoce en province Makamba

En date 10 mai 2017, le chef du personnel à la DPE Makamba a mis en garde les enseignants qui seront impliqués dans les actes d'engrosser les élèves. C'était lors d'une réunion avec l'administration, les DPE, DCE et les enseignants. Cela est dû aux chiffres alarmants de grossesse non désirées et mariages précoces du rapport du ministère de l'éducation.

Dans la DPE Makamba, année scolaire 2016-2017, on a recensé 143 cas de grossesses non désirées et 52 cas de mariages précoces. Les élèves les plus touchées sont celles du premier cycle de l'ECOFO. Parmi les auteurs de ces grossesses figurent des enseignants. Selon ce rapport du ministère ayant l'éducation dans ses attributions, la province de Bururi vient en tête avec beaucoup de grossesses non désirées et mariages précoces chez les jeunes filles à l'école, suivie de la province de Makamba.

III. DES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

III.1.DROIT A LA SANTE

Refus des soins de santé aux détenus de la prison centrale de Gitega

Des militaires et policiers détenus à la prison centrale de Gitega, accusés d'avoir participé au putsch manqué du 13 mai 2015, vivent dans une peur panique. C'est après que la réunion de sécurité de la province de Gitega ait pris la décision de refuser à ces militaires et policiers de ne pas sortir de cette prison, même s'ils ont besoin d'aller se faire soigner. Au cours de cette réunion de sécurité, le commissaire régional Thaddée Birutegusa a été désigné comme le seul à s'occuper de la santé de ces prisonniers. Ce dernier a juré ne plus perdre du temps à transporter ces prisonniers à l'hôpital, selon des sources sur place.

III.2. DROIT A UNE PROPRIETE

Expropriation d'une parcelle par le CNTB en province Kirundo

En date du 9 mai 2017, la CNTB a octroyé à un nommé Karima, membre du parti CNDD-FDD, une propriété de la famille d'un nommé Kagara, membre du parti politique UPRONA, ce qui a occasionné des mésententes ethniques au sein des déplacés du site de Rusarasi. Tous les deux sont de la colline Buraza, zone Gatara, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, Kagara était un déplacé de 1993. Ce dernier s'est exilé dans le camp de déplacé de Mahama au Rwanda.

IV. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD

Des contributions forcées par des Imbonerakure en province Makamba

Les habitants de la province Makamba sont fatigués des contributions intempestives forcées de la part de l'administration. Des barrières ont été érigées sur toutes les collines de la province principalement sur les grands axes menant vers les lieux publics comme les marchés et les CDS.

« Personne ne peut prétendre se diriger vers les lieux publics sans avoir des reçus prouvant le paiement de ces contributions », explique un citoyen rencontré arrêté sur une barrière de la route Kayogoro-Makamba.

En commune Vugizo, les personnes adultes n'ont plus accès aux marchés, « des jeunes Imbonerakure nous arrêtent au niveau des barrières et nous obligent de payer toutes les tranches. On a abandonné les marchés, on n'y envoie que des enfants », ajoute un habitant de la commune Vugizo.

En commune Kibago, des jeunes Imbonerakure malmènent et battent des gens incapables de payer ces contributions. « Qu'ils sachent que des moyens sont limités pour certaines personnes. Il y a même qui n'ont pas quoi mettre sous la dent, la construction d'un bureau provincial n'est pas une priorité pour ceux-là » s'indigne un habitant de Kibago.

Les autorités communales et provinciales disent que ce projet est l'affaire de tout habitant de la province. Ces contributions sont à la 5^{ème} tranche à raison de 1 000 fbu par ménage et une somme variant entre 5 000 à 20 000 fbu par fonctionnaire et par tranche.

En commune Makamba, c'est aussi le recouvrement forcé des frais alloués à la construction d'un immeuble provincial. Des barrières gardées par les jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD sont érigées partout sur les axes menant vers le chef-lieu de la province. Ces barrières s'observent sur toutes les collines de la commune. Des gens y sont arrêtés, leur libération se fait moyennant paiement de ces frais ou des pots de vin à ces jeunes montant la garde à la barrière.

En date du 11 mai 2017, au chef-lieu de la commune Makamba, un Imbonerakure du nom de Sakubu s'est arrogé le droit au recouvrement forcé de la contribution allouée à la construction d'un immeuble provincial. Ce dernier a agi sous prétexte de le faire au nom de la province alors qu'en réalité il procédait à un vol systématique.

Collecte forcée de l'argent et nourriture pour payer les Imbonerakure en province Kirundo

Une information parvenue en notre rédaction en date du 20 mai 2017 indique que depuis le mois de décembre 2016, des chefs de collines et les chefs de quartiers exigent aux habitants de Kirundo à payer une somme de 2000 fbu afin de payer les Imbonerakure de la localité. Selon des sources sur place, ces autorités expliquent à la population que des Imbonerakure font des rondes nocturnes pour assurer la sécurité de la population. Ils expliquent que ces derniers veillent aussi aux champs de culture pour empêcher des vols pendant la nuit alors que ce sont les mêmes Imbonerakure qui sont à l'origine de ces vols. En commune de Kirundo, avant de faire la récolte, l'on doit payer cette somme si non l'on n'est pas autorisé à récolter, précise notre source. Au-delà de ce montant que les habitants payent par force, les mêmes personnes retournent dans les ménages après la récolte pour collecter 2 kg de haricots ou de maïs par ménage mais également dans des bureaux pour demander aux fonctionnaires une contribution de 5000 fbu, selon les mêmes sources. Tous ces frais s'ajoutent aux contributions forcées que demandent les administratifs sous prétextes de la construction des infrastructures publics dans cette période de crise que traverse le pays.

Contribution forcée pour la construction d'un monument du parti CNDD-FDD en province Karusi

En date du 12 mai 2017, des habitants de la commune Gitaramuka en province Karusi ont été contraints de payer une somme de 5000 fbu pour un simple citoyen et 10 000 fbu pour toute personne qui fait du commerce. Selon des sources sur place, cet argent est destiné à la construction d'un monument du parti CNDD-FDD. Dans presque tout le pays, sur ces monuments, est écrit : « *Caratuvunye ntiturota turekura igihugu (ça nous a beaucoup peiné, on n'entend pas lâcher le pouvoir)* ». La même source indique qu'il y a une personne qui a été forcée de payer une somme de 60 000 fbu puisqu'il fait la profession d'extraction des cailloux, sable et gravier. La population de Gitaramuka se dit fatiguée par ces contributions forcées alors qu'elle vit dans la pauvreté.

Des personnes agressées par des Imbonerakure en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 23 mai 2017, vers 1 heure du matin, Longin Nsengiyumva, président de la Ligue des jeunes Imbonerakure dans cette commune, accompagné d'autres jeunes, Osias Bigirimana et un surnommé Américain, ont agressé les gens qui se trouvaient dans une buvette.

Des Imbonerakure armés en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 20 mai 2017, vers 8 heures, au chef lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, dans l'hôtel Burundiano de Vedaste Niyokwizera alias Warumonge, une vingtaine d'hommes armés se trouvait à cet endroit. Selon nos sources, tous étaient des jeunes Imbonerakure qui venaient d'être armés. Jusqu'à présent, une inquiétude plane sur l'endroit où ces jeunes Imbonerakure se sont rendus.

Rondes nocturnes des Imbonerakure en province Ruyigi

Lors de la visite en province Ruyigi du secrétaire général du parti CNDD-FDD au niveau national Evariste Ndayishimiye en date du 25 mai 2017, les habitants du chef-lieu de la province ont passé une nuit mouvementée à cause des actes d'intimidations faits par les Imbonerakure de la localité. Ces derniers patrouillaient et ordonnaient aux habitants de rentrer très tôt. A titre d'exemple pour le quartier Sanzu III, la patrouille a été faite par des Imbonerakure dont un des 5 élus collinaires nommé Sibomana et un certain Damas, selon nos sources.

Des rondes nocturnes des Imbonerakure en province Cankuzo

En date du 20 mai 2017, quatre jeunes Imbonerakure, munis de matraques, en rondes nocturnes autour du Lycée Monseigneur Joachim Ruhuna de Muyaga, en commune Cankuzo, ont été vus par un encadreur et les élèves de cette école. Un d'entre eux a été attrapé puis désarmé de sa matraque. Selon des sources sur place, sur cette matraque était marqué en grands caractères « *IMBONERAKURE* » et a été frappé par les élèves au moment où 3 autres ont réussi à prendre fuite. Les policiers se sont vite mêlés dans cette situation et cet Imbonerakure a été libéré sur place.

Rondes nocturnes des Imbonerakure en commune Gatara, province Kayanza

En commune Gatara, province Kayanza, les Imbonerakure armés de longs bâtons font des rondes nocturnes, ce qui a effrayé la population. En date du 20 mai 2017, vers 21 heures, un enseignant du Lycée de Gatara du nom d'Audifax les a rencontrés, ils l'ont interrogé longtemps et ensuite ils l'ont laissé continuer sa route.

Des entraînements paramilitaires en province Rumonge

Une information parvenue à notre rédaction en date du 28 mai 2017 indique qu'une mobilisation des jeunes Imbonerakure s'intensifie sur plusieurs collines où ces jeunes font du sport scandant des slogans glorifiant le parti au pouvoir et diabolisant les opposants. Des informations reçues font état des réunions clandestines nocturnes ainsi que des entraînements paramilitaires dans la réserve naturelle de Rumonge, de Kigwena et de Vyanda en province Bururi.

Des entrainements paramilitaires observés en commune Rango, province Kayanza

Des entrainements paramilitaires des Imbonerakure continuent à s'observer sur les collines Gatare, Nteko et Cari en commune Rango, province Kayanza. Ces exercices se font dans de petits forets de ces collines vers l'aube.

Des entrainements paramilitaires des Imbonerakure en province Cankuzo

En date du 3 mai 2017, vers 10 heures, des Imbonerakure des 21 collines de la commune Cankuzo, en tenue du parti CNDD-FDD, les uns munis de fusils et d'autres de gourdins sont tous rencontrés sur la colline Gatungurwe, située à 7 km de Cankuzo. Ils couraient en chantant et en dansant en cours de route vers le chef-lieu de la province sous l'encadrement du député Anglebert Ngendabanka, les gens qui les ont vus ont eu peur, selon nos sources.

Menaces d'arrestation et de torture en commune et province Bururi

Un nommé Olivier Muhimpundu, originaire de la colline Kirembe, commune et province Bururi, a été menacé par des jeunes Imbonerakure dont Bikebesi, le chef de ces Imbonerakure et l'administrateur de la commune Bururi, Nestor Nijimbere, selon des sources sur place. Olivier Muhimpundu a fui les lieux et vit dans la clandestinité. Sa famille craint pour sa sécurité. Une convocation signée par l'administrateur est sortie le 23 mai 2017 pour qu'il soit arrêté. Le mobile de cette poursuite est qu'Olivier Muhimpundu a refusé d'adhérer au mouvement des jeunes Imbonerakure, précise notre source.

Stigmatisation ethnique en commune Busoni, province Kirundo

En date du 16 mai 2017, l'administrateur de la commune Busoni Marie Claudine Hashazinka, issue du parti CNDD-FDD, a chassé sa fille de 17 ans du nom d'Élysée Irankunda, jetant ses affaires dans la latrine, l'accusant d'être un « Mujeri », nom accordé à tous ceux qui se sont opposés au 3^{ème} mandant du président Nkurunziza, selon des sources sur place. Hashazinka a eu cet enfant avec un Tutsi lorsqu'elle était encore à l'école. Elle criait haut et fort devant la population qu'elle ne peut pas élever un «Mujeri», précise notre source.

Un membre du FNL aile d'Agathon Rwasa menacé en province Kayanza

Oswald Manirakiza, encadreur au Lycée Kayanza a reçu des menaces de la part du Directeur du Lycée Kayanza, commune et province Kayanza. Ce dernier l'a accusé d'être un membre du FNL aile d'Agathon Rwasa et il lui a demandé d'adhérer au parti CNDD-FDD s'il veut garder son emploi.

Manifestation des membres du parti CNDD-FDD dans tout le pays

En date du 13 mai 2017, des manifestations ont été organisées dans tout le pays par le parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il s'agissait du 2^{ème} anniversaire du coup d'état manqué du 13 mai 2015. Certains Imbonerakure défilaient en possession de fusils, baïonnettes, massues et des petites houes. Ils scandaient des slogans d'injures et d'intimidation contre les opposants ou supposés opposants.

Quelques cas illustratifs :

En province Cankuzo, toutes les communes étaient mobilisées. Le nombre de manifestants militants du CNDD-FDD était compris entre 1500 et 2500. Deux personnes portaient des fusils dont Gabriel Baravungwa. Une autre personne avait une baïonnette tandis que d'autres avaient des petites houes et des massues. Ils commémoraient le 2^{ème} anniversaire du coup d'Etat manqué du 13 mai 2015, selon des sources sur place. La veille, ils dansaient devant des supposés opposants dans un cabaret. Ils avaient un véhicule avec des hauts parleurs et disaient : « *ya coup d'Etat iri he? (Qu'en est-il du coup d'Etat)* ». Les propriétaires d'un des cabarets ont eu peur d'ouvrir ce jour de manifestation car la veille au cours de la mobilisation, les membres du CNDD-FDD leur avaient dit qu'ils danseraient dans ce cabaret. Ce dernier serait le lieu de danse de ceux qui auraient soutenu le coup d'état manqué en 2015.

En province Rutana, des Imbonerakure ont commencé la marche manifestation à partir de 5 heures du matin en commémoration du 2^{ème} anniversaire du coup d'état manqué. Ils scandaient des chansons pour le soutien du Président Pierre Nkurunziza et fustigeaient Niyombare et ceux qui l'ont soutenu.

En province Ruyigi, les membres du parti CNDD-FDD, ont fait une marche manifestation contre les putschistes en ce 2^{ème} anniversaire du coup d'état manqué, selon des sources sur place. Des Imbonerakure assuraient la sécurité. Dans le discours du Gouverneur de Ruyigi, Abdallah Hassan, il a cité chronologiquement les événements sanglants qui ont caractérisé le Burundi depuis 1961 jusqu'au 13 mai 2015 où les ennemis du Burundi ont plongé le pays dans un bain de sang. Il a félicité les pays voisins pour leur soutien moral, en regrettant au contraire le comportement du Rwanda qui a donné refuge aux ennemis : « Aux pays qui hébergent les ennemis, il faut les extradier pour être jugés », a-t-il ajouté. Selon lui, la date du 13 mai sera dédiée à la Démocratie. Ce discours a été envoyé par le Ministre de l'intérieur Pascal Barandagiye. Même si beaucoup de participants n'étaient pas en uniforme, il y avait partout les drapeaux du parti au pouvoir, ce qui a indisposé quelques-uns lors des travaux communautaires. Il y avait tant de monde même ceux d'autres communes, les députés et sénateurs de Ruyigi. Une minute de silence a été observée en mémoire des disparus y compris feu colonel Darius Ikurakure, natif de Ruyigi. Les militaires et policiers rassemblés au sein de SOMIPONAR étaient présents à cette marche manifestation.

En Marie de Bujumbura, le ministère de l'intérieur a appelé la population burundaise à faire une marche manifestation pour célébrer le 2^{ème} anniversaire de la tentative du coup d'Etat du

13 mai 2015. Plusieurs personnes sont descendues dans les rues et entonnaient des slogans anti-Kagame qui est accusé d'avoir envoyé des espions rwandais pour collaborer avec des putschistes.

En province Kirundo, de pareilles manifestations organisées par le parti CNDD-FDD ont eu lieu. Selon des sources sur place, la population non membre de ce parti a eu peur de sortir de leurs maisons pour éviter qu'elle soit malmenée par ces manifestants.

En province Karusi, des manifestations similaires ont eu lieu. Des slogans d'injures à l'égard des militaires putschistes, des organisations de la société civile, du Rwanda et du Président Paul Kagame, et des organisations onusiennes ont été scandés. Le Gouverneur de province a publiquement déclaré dans son discours que ceux qui n'ont pas répondu à ces manifestations soutiennent les putschistes qu'il faut les suivre de près. Selon un analyste politique, ce genre de discours est un appel à la violation et une incitation à la haine de toute personne non membre du CNDD-FDD, apolitique ou politique.

Confrontation des Imbonerakure en province Cibitoke

En date du 9 mai 2017, au Lycée Cibitoke, province Cibitoke, un jeune Imbonerakure du nom de Charles Niyongere a été renvoyé définitivement du Lycée Cibitoke après avoir tenté de tuer un autre jeune Imbonerakure du nom de Thierry Niyongere. Selon nos sources, il a essayé de le poignarder à l'aide du couteau qu'il possédait au dortoir. La victime a été légèrement blessée sur la main. Les deux étaient en 2nde Lettres Modernes. L'origine de la dispute était le vol d'un téléphone mobile que Charles Niyongere accusait la victime, selon les mêmes sources.

Confrontations entre les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD et les membres des partis de l'opposition en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 2 mai 2017, vers 12 heures, sur la colline Rubira, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, des habitants non membres du parti CNDD-FDD de cette localité, ont vécu une peur panique suite aux confrontations qui ont eu lieu entre les jeunes Imbonerakure et ceux de l'opposition. Certains membres de l'opposition se sont cachés dans la brousse tandis que d'autres ont pris fuite, selon des sources sur place. Les auteurs à la tête de cet incident sont les Imbonerakure connus aux noms de Désiré Sindayigaya, Jérôme Nkurunziza, Hakiza et Eric. Parmi les membres de l'opposition figure Adolphe Nizigiyimana qui a été victime de vol de sa moto, d'une somme de 520 000 fbu et son épouse également battue par ces Imbonerakure de la commune Mpanda avec certains d'autres de la commune Rugazi en tenues policières munis d'armes à feu.

Confrontation des Imbonerakure en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 3 mai 2017, des Imbonerakure du parti CNDD-FDD en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, se sont confrontés suite au partage de l'argent volé à

un certain Zacharie Gahungu lorsqu'il rentrait chez lui à Kirekura, 14^{ème} transversale. Ils se sont subdivisés en deux groupes. Le chef du 1^{er} groupe est un surnommé Mapfyeri qui aurait participé à l'assassinat d'un prénommé Amathus Nshimirimana, membre du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa. Le chef du 2^{ème} groupe est Gaston Singora, aussi chef des Imbonerakure sur la colline Maramvya à 15^{ème} transversale. Ce dernier avait été arrêté en date du 24 avril 2017 en possession d'un fusil. Il avait été conduit au camp militaire de Gakumbu puis relâché. Selon des sources sur place, les deux chefs des groupes détiennent illégalement des fusils. Lors de cette confrontation, un surnommé Bayore, le chef de la 15^{ème} transversale en zone Maramvya et représentant du CNDD-FDD sur cette colline, a crié au secours, des militaires sont intervenus et ont désarmé ces deux chefs. En date du 4 mai 2017, une réunion de réconciliation a été organisée par le prénommé Léonard, responsable de la Ligue des jeunes Imbonerakure au niveau provincial, Nepo Dusengumuremyi, responsable de la Ligue des jeunes Imbonerakure au niveau communal, le prénommé Elysé, le responsable du parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi et son vice Jean Paul Ndikumana, Pélagie Mayabu, le responsable de la Ligue des femmes au sein du parti CNDD-FDD et le député du CNDD-FDD Sauda Mboneko, une élue de la circonscription de la province de Bujumbura rural. La décision de la réunion a été la remise de leurs armes à feu qui avaient été saisies, selon des sources sur place.

Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure en province Makamba

En date du 6 mai 2017, une cinquantaine de jeunes du parti CNDD-FDD ont effectué des entraînements paramilitaires dans le cadre des travaux communautaires. Des chants hostiles à l'opposition ont été scandés en ces termes: « des opposants à Pierre Nkurunziza, nous allons creuser un trou de 100 mètres de profondeur et les enterrer avec leurs partenaires fiables ». En chœur, « *Abagwanya Pierre Nkurunziza tuzokwimba ikinogo c'imetero 100 tubahambemwo n'abafasha babo bose* ». Le même scénario s'est produit en zone Gatabo, commune Kayogoro, province de Makamba, lors d'une visite des Imbonerakure de la commune Giharo, province Rutana à ceux de la commune Kayogoro.

Deux élèves battus en commune et province Kayanza

Dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 2017, au Lycée Kayanza, commune et province Kayanza, deux élèves du nom de Samson Manariyo et Abel Ndiwokubwayo ont été battus par un groupe de 8 élèves du même Lycée parce qu'ils n'étaient pas membre du parti au pouvoir. Il s'agit de Holides Nshimirimana de la 1^{ère} Lettres Modernes, Cyriaque de la 1^{ère} Scientifique, Jovial-Freddy, Jean Nsabimana de la 2^{nde} Lettres Modernes, Anicet de la 1^{ère} Pédagogique, Fabrice, Cédric-Gyslain de l'Economique II et Kwizera Régis de la 1^{ère} Lettres Modernes. Le conseil de discipline a décidé que ces 8 élèves soient externes jusqu'à la fin de l'année.

V. AUTRES FAITS RAPPORTES

Recensement des ex-FAB en province Rumonge

Une information parvenue à notre rédaction en date du 21 mai 2017 indique qu'un recensement des ex-FAB à la retraite est en cours en province Rumonge. Ils sont priés de se faire enregistrés au niveau de leurs communes d'origine. Ces pensionnés sont inquiets du fait que ce recensement ne concerne pas d'autres militaires issus des ex-PMPA. Selon des sources officielles, l'Etat-major de la FDN aurait demandé à faire ce recensement.

Quatre grenades trouvées dans un champ en commune et province Makamba

En date du 22 mai 2017, quatre grenades ont été découvertes dans un champ sur la colline Nyabigina, commune et province Makamba. Selon des sources administratives, ce champ était loué par une association d'agriculteurs.

Attaque à la grenade en zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura

En date du 26 mai 2017, vers 20 heures, tout près de l'école française au quartier Rohero, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura, des personnes non identifiées à bord d'un véhicule, ont lancé deux grenades. Une personne a été blessée et des coups de feu ont été entendus.

Attaque à la grenade en zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

Une grenade a été lancée la nuit du 21 mai 2017 tout près du domicile du chef de zone Kamenge, sur la 8^{ème} avenue, quartier Gikizi, zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, six personnes ont été blessées lors de cette attaque.

Une personne blessée en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 19 mai 2017, vers 22 heures, sur la colline Nzozi, commune Bweru, province Ruyigi, Lazare Baranzira, âgé de 69 ans a été blessé par une grenade lancée dans sa maison par des malfaiteurs non identifiés. La victime était accusée de sorcellerie. Il a été conduit à l'hôpital de Kibuye.

Des tensions provoquées par le CNTB en province Makamba

Des tensions entre résidents et rapatriés ont refait surface faisant des blessés sur la colline Buheka, commune Nyanza-Lac et Butare en commune Kayogoro, province Makamba. Des agents de cette commission profèrent des menaces aux résidents. Le cas le plus récent est celui qui s'est produit sur la colline Mara de la commune Mabanda. Deux familles résidents se sont vues expropriés de leurs terres. Il s'agit des familles d'un certain Mujinya et Barashirukanya. Ces résidents disent subir des menaces pendant l'exécution de la part des agents de la commission comme quoi elles s'opposent à l'exécution. L'affaire est allée plus loin jusqu'à les qualifier des partisans des insurgés contre le pouvoir. Le conseiller principal du gouverneur est pointé du doigt par des résidents dans ces menaces.

Une personne blessée en zone urbaine de Buterere, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 9 mai 2017, des hommes armés non identifiés ont tiré et blessé par balles une personne en zone urbaine de Buterere, commune Ntakangwa, mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime a été touchée au niveau de la tête et évacuée à l'hôpital.

Pénurie du carburant dans presque tout le pays

Depuis le début du mois de mai 2017, dans différentes provinces du pays, les différentes stations n'ont pas été approvisionnées en carburant.

En date du 4 mai 2017, Daniel Mpitabakana du Ministère de l'énergie et mines a pris de mesures concernant la gestion de la quantité du carburant disponible. Selon la même source, la distribution du carburant est permise pendant les heures de la journée entre 7 heures et 18 heures. Personne n'est autorisé à acheter du carburant dans un bidon sauf sur permission du directeur du carburant ou du gouverneur et cette permission a une durée de 48 heures. Les camions transportant le carburant ne sont pas autorisés de sortir les entrepôts pétroliers après 18 heures. Malgré ces mesures, le carburant reste un produit rare et les prix de transport ont été revus à la hausse.

A titre d'exemple, pour les trajets Bujumbura vers les provinces de Gitega et Ngozi, le ticket est passé de 5 000 à 10 000 fbu pour les taxis voiture. Le ticket de bus en commun pour les trajets Bujumbura-Gitega est passé de 4 500 à 8 000 fbu.

En province Rutana, durant toute la période du 1^{er} au 5 mai 2017, dans toutes les communes, une pénurie de carburant (essence) a été observée, ce qui a occasionné la hausse du prix de déplacement et les prix d'autres produits de première nécessité.

En province de Bururi, les stations signalent le manque de carburant, selon notre source sur place. En conséquence, les prix des denrées alimentaires de première nécessité ne cessent de grimper. A titre d'exemple, les prix du haricot, du riz, de la farine de manioc, etc., ont été revus à la hausse, précise notre source. D'une manière générale, les prix des denrées alimentaires ont augmentés de plus de 60% par rapport au mois précédent. La population ne sait pas à quel pied danser. Elle vit dans la pauvreté.

En province Gitega, suite à la pénurie du carburant, certains jeunes Imbonerakure se mêlent dans l'affaire de commercialisation du carburant. Ils se donnent la mission de superviser la distribution du carburant dans les stations et profitent de demander des pots de vin pour faciliter l'accès aux pompes. Les motards payent entre 2 000 à 4 000 fbu pour être servis. Cette ingérence des jeunes Imbonerakure est faite en présence des forces de l'ordre et de l'administration.

En province Makamba, le carburant est devenu un produit rare. Plusieurs stations de services ont suspendu leurs activités. Selon des sources sur place, des propriétaires de stations enregistrent une grosse perte car ils continuent à payer les employés qui ne travaillent presque pas. Suite à cette pénurie, un marché noir a pris place. A titre d'exemple le litre d'essence qui coûtait 2100 fbu se trouve entre 3500 fbu et 4 000 fbu.

En mairie de Bujumbura comme à l'intérieur du pays, le manque criant du carburant s'observe. Des files d'attente devant les stations qui en ont se multiplient. Selon des pétroliers, le gouvernement aurait donné la licence d'importation à une seule compagnie qui n'est pas en

mesure de satisfaire le marché national. Selon le ministre de l'énergie et des mines, Côme Manirakize, cette pénurie du carburant est due à un manque de devises.

Trois personnes blessées en commune Nyanza-Lac, province Makamba

L'information parvenue à notre rédaction en date du 1^{er} mai 2017 indique qu'une veuve Capitoline Hamenyayo, veuve résidant à Nyanza-Lac, a été grièvement blessée, tabassée par des membres des familles de rapatriés. Un groupe de résidants a vengé la veuve en voulant se faire justice. Un homme rapatrié du nom de Nduwamungu et son épouse ont été eux aussi blessés dans les échauffourées. Selon des sources sur places, tout a commencé par des bagarres qui ont eu lieu au moment où une famille de rapatriés est allée récolter les palmes et couper des arbres d'une propriété parmi celles des cinq familles des résidants que la CNTB avait expropriées le 27 avril 2017.

Attaque armée en commune Kayokwe, province Mwaro

Dans la nuit du 6 au 7 mai 2017, vers 1 heure, sur la colline Rutyazo, zone Mwaro en commune Kayokwe, un groupe non identifié de malfaiteurs armés de fusils a envahi le domicile d'un nommé Kazirukanyo, blessant une femme prénommée Médiatrice qui venait au secours, selon des sources sur place. Ils ont volé un matelas, téléphones portable ainsi qu'une somme d'argent reçue lors d'une levée de deuil tenue le 6 mai 2017 d'un membre de la famille de Kazirukanyo. Ils ont pris le large vers Fota, en commune Ndava, province Mwaro.

Des conditions de vie difficiles des personnes refoulées de la Tanzanie, province Makamba

En date du 5 mai 2017, quatre-vingt personnes refoulées de la Tanzanie venaient de passer près de deux semaines au chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba sans aucune assistance. Selon des sources sur place, ces expulsés demandaient de regagner leurs provinces d'origine car la commune n'était pas en mesure de les prendre en charge. Ils demandaient aux bienfaiteurs de leur venir en aide en leur donnant un ticket pour retourner chez eux.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des attaques à la grenade et des embuscades par des hommes armés non identifiés continuent à se manifester dans différents endroits du pays.

Des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des membres des partis de l'opposition sont aussi signalés.

Des actes d'intimidations organisés par les jeunes Imbonerakure, des contributions forcées ainsi que des rondes nocturnes constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Le phénomène de justice populaire est aussi une conséquence de l'impunité qui s'observe dans le pays et surtout en faveur des jeunes Imbonerakure.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

F) A l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la médiation.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.